

**Arrêté GEUDERTHEIM 2025-015**  
**portant réglementation de la circulation et du stationnement**  
**Rue des Vignes/Rue des Cerisiers**

Le Président de la Communauté de Communes de la Basse Zorn,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles  
L. 2122-29, L. 2213-1, L. 2213-3, L.2542-2 à L. 2542-4, L.2542-8,

**VU** la demande écrite en date du 02 juin 2025 de la Société SPIE CITYNETWORKS sise 3, rue Lucien Velten  
à Holtzheim, agissant pour le compte de la Société ROSACE,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de prendre des mesures réglementant la circulation et le stationnement Rue  
des Vignes angle Rue des Cerisiers, afin de permettre des travaux de raccordement de la fibre optique

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Entre le 16 et le 23 juin 2025, la circulation se fera sur chaussée opposée dans l'emprise du  
chantier Rue des Vignes, angle Rue des Cerisiers à Geudertheim.

**Article 2 :** La stationnement des véhicules sera interdit aux abords de la zone des travaux, dans les parties  
matérialisées par des panneaux, afin de ne pas perturber le bon déroulement du chantier.

**Article 3 :** Une limitation de vitesse est fixée à 30 km/h dans la zone des travaux.

**Article 4 :** La signalisation nécessaire de réglementation de la circulation et du stationnement sera mise en  
place par Société SPIE CITYNETWORKS conformément aux dispositions en vigueur relatives à la  
signalisation temporaire.

**Article 5 :** La Communauté de Communes de la Basse-Zorn est chargée de l'exécution du présent arrêté,  
dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Brumath
- Monsieur le Chef de service de la Police intercommunale de la CCBZ
- Monsieur le Directeur de la Société SPIE CITYNETWORKS
- Monsieur le Commandant du Service d'incendie et de Secours du Bas-Rhin
- Monsieur le Maire de la Commune de Geudertheim.

Fait à Geudertheim, le 03 juin 2025  
Le Vice-Président



Pierre GROSS